

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
Un N° 20 »
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train departures (CHEMIN DE FER - DÉPARTS) for Liège, Brussels, and Gand, listing times and routes.

ANGLETERRE — Londres, le 26 avril.

Le vaisseau de ligne HASTINGS, à bord duquel se trouve lord Durham et sa famille, etc., a mis avant-hier à la voile de Portsmouth, avec un vent favorable.
Nous apprenons que M. Dedel représentant du roi de Hollande à la cour de St-James, est sur le point d'aller passer trois ou quatre semaines à la Haye. S. Exc. prendra probablement congé aujourd'hui au lever de la Reine. Ce départ de M. Dedel de Londres, indique que la conférence des cinq puissances ne fera pas de progrès immédiats pour l'arrangement des affaires entre la Hollande et la Belgique. (M.-Post.)

Le brick MAGNET est arrivé de Halifax avec des nouvelles du Canada du 28 mars, elles n'offrent aucune particularité remarquable.

Voici la liste des personnes chargées de représenter les divers cours de l'Europe. Au couronnement de la reine Victoria : le prince de Schwarzenberg représentera l'Autriche; le comte Michel Woronzoff, la Russie; le prince de Pulbuz, la Prusse; le maréchal Soult, duc de Dalmatie, la France; le marquis de Miraflores, l'Espagne; le prince de Ligne, la Belgique. Il paraît que le comte de Lowenstem n'a pas accepté les fonctions de représentant de la Bavière dans cette solennité. Les représentants des autres cours ne sont pas encore connus.

Le MORNING-CHRONICLE fait les réflexions suivantes au sujet de la question hollandaise:
« Quand il serait vrai, comme on le dit, que le roi Guillaume voulait signer les 24 articles sans condition, il est à peu près certain que le roi Léopold ne se regarderait pas comme lié par ce traité et rejetterait ses offres avec mépris; car nonobstant ce qui a été inséré dans les journaux hollandais pour prouver que la Belgique est liée par la signature du roi Léopold, il n'y a rien dans ces articles qui démontre que, soit moralement, soit par la loi des nations, une des deux parties doive être liée et attendre le bon plaisir de la partie adverse pendant des années en dépensant des sommes énormes. »

FRANCE. — Paris, le 28 avril.

On lit dans la partie officielle du MONITEUR:
« Le roi, par ordonnance du 25 de ce mois, a nommé M. le maréchal Soult, duc de Dalmatie, son ambassadeur

FEUILLETON.

UN MARECHAL DE L'EMPIRE ET UN ARTISTE.

C'était l'époque où Napoléon frappait à coups de victoires redoublées sur les puissances du nord de l'Europe; une bataille n'attendait pas l'autre; et à chaque journée un empire tombait par terre, un royaume volait en éclats. Il avait abattu l'Autriche à Austerlitz, brisé la Prusse à Jéna, il poursuivait la Russie à travers les plaines fangeuses de la Pologne et de la vieille Prusse. A Eylau, une rencontre eut lieu sans autre résultat qu'un carnage épouvantable; le 7 DECEMBRE entonné dans les deux camps fut un hymne de douleur à la mémoire de 5,000 braves, dont les cadavres n'eurent que des flots de neige pour linceul.

extraordinaire pour le représenter au sacre et couronnement de S. M. la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. »

Le gouvernement français avait conclu avec le Saint-Siège un arrangement d'où il résultait qu'un préfet apostolique et des missionnaires devaient être établis à Alger et dans toute l'étendue de nos possessions africaines. Mais depuis, une autre convention vient d'être conclue entre le Saint-Siège et la France. Cette fois, il est décidé que les possessions françaises formeront un vaste diocèse, qu'il y aura un évêque d'Alger nommé par le roi et institué par le souverain pontife.

On a appris aujourd'hui à la bourse que les commissaires d'Haiti sont arrivés à Brest, à bord de la NEREIDE, le 23 courant. Cette seule nouvelle a produit une hausse sur l'emprunt d'Haiti qui de 460 a monté à 480 et 500.

Le bruit est répandu en ce moment que les débats sur la conversion doivent être repris mercredi prochain.

M. le duc de Fezensac, ambassadeur de France près la cour de Madrid, est parti aujourd'hui pour Madrid.

La QUOTIDIENNE, qui avait annoncé la maladie grave de M. le comte de Bourmont, dit aujourd'hui qu'elle a reçu de Rome les nouvelles les plus rassurantes.

Le prince Napoléon Louis Bonaparte vient d'être élu à l'unanimité membre du grand conseil du canton de Thurgovie.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Bayonne le 24 avril:
Le soulèvement de Munagorry n'a pas eu une longue durée. Cet industriel entrepreneur de routes, directeur d'usines à Guipuzcoa, a fait des distributions d'argent à ses ouvriers, et dans la ferme voisine du village de Leiza, il a brusquement crié: VIVE LA PAIX, L'UNION DES PARTIS, LES FUEROS DE LA PROVINCE! Les ouvriers ont adopté aussitôt sa devise, qui plus tard devait être convertie en VIVAT pour l'infant D. François de Paule.

Le commandant carliste Hobos ayant eu connaissance de cette démonstration a marché en toute hâte contre les insurgés, à qui il a enlevé 11 hommes et des fusils de chasse. Munagorry est parvenu avec quelques hommes à se sauver en France. Cette insurrection n'a eu au reste aucun retentissement dans la population. Pas un seul soldat carliste n'y a pris part. L'infant don François de Paule est attendu le 30 dans notre ville avec sa famille.

Des correspondances de Madrid arrivées en ville annoncent que le gouvernement prend des mesures pour empêcher la tranquillité d'être troublée lors du départ de l'infant. L'ancien chef politique de Madrid a été destitué pour avoir refusé de signifier l'ordre d'exil au prince.

C'est ce prince qui succéderait au trône d'Espagne en cas de décès des deux filles de Ferdinand VII.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 29 avril.

On apprend que M. l'évêque de Liège est arrivé hier, vendredi soir, au château de Laeken, où S. M. l'a fait appeler pour s'expliquer sur son intervention dans les affaires des provinces rhénanes de la Prusse. (Belge.)

à plaindre si l'on ne jugeait leur mérite que d'après le bonheur ou le malheur de leurs armes. La guerre ne compte-t-elle pas beaucoup d'infortunés qui ont droit de lever la tête plus haut que certains victorieux?

Quand le maréchal Lefebvre investit Dantzig, le célèbre ingénieur Bousmard venait de mettre cette place, depuis longtemps négligée, en état de soutenir un siège régulier. Le général Kalkreuth, sur lequel Bousmard exerçait une grande influence, avait sous ses ordres une garnison de douze mille Prussiens et de trois bataillons russes. Le maréchal avait pour l'attaquer le dixième corps, composé de Français, de Polonais, de Badois, de Saxons, au nombre d'environ seize mille. Lannes et Oudinot l'appuyaient avec des forces imposantes: ils l'aideraient à se délivrer des douze mille Russes qui débarquèrent à Weichselmunde, et que le général Kamenski voulait introduire dans la ville. Ce combat meurtrier fut un des nombreux épisodes d'un poème auquel ne manquèrent ni l'héroïsme ni le merveilleux. Lefebvre donna toujours à ses soldats l'exemple du courage et de la modestie. Le maréchal de l'empire n'oubliait pas qu'il avait été sergent des gardes françaises. Un jour que l'ennemi s'était emparé d'une redoute destinée à couvrir nos travaux sur les hauteurs de Holzenberg, et que nos troupes, foudroyées à bout portant, pliaient de toutes parts, s'en était fait de l'armée peut-être, si Lefebvre ne fut accouru, suivi de quelque généraux et de ses aides-de-camp. S'élançant à la tête d'un bataillon de 44: Allons, enfants, s'écria-t-il, c'est aujourd'hui notre tour. Dans la mêlée, des soldats voulaient lui faire un rempart de leur corps: Non, non, dit-il en les repoussant, et moi aussi je veux combattre! Et, à travers une grêle de balles, il pénétra dans la redoute, dont tous les défenseurs furent tués ou pris.

Voilà comment le brave maréchal menait les opérations du siège. Deux mois pour en venir à bout, ce n'était pas trop sans doute, excepté au compte de Napoléon, qui trouvait que Lefebvre n'en finissait pas, et il avait le droit, lui qui avait étonné l'univers par la rapidité de ses invasions, de ses conquêtes, qui tout récemment encore avait réduit le royaume de Prusse en sept semaines. De son camp de Finkenstein, promenant ses regards sur l'Europe, remuant la Turquie, observant l'Angleterre, menaçant la Russie, concluant des traités avec l'Allemagne, lançant des décrets, et frappant du pied la terre pour en faire sortir des soldats, chaque fois qu'il pensait au siège de Dantzig il ne pouvait contenir son impatience. « A quoi pense Lefebvre?... Que fait-il?... Je ne conçois rien à ses lenteurs. » Telles étaient les brusques exclamations qui s'échappaient de ses lèvres frémissantes. S'il arrivait un rapport

Un incendie s'est manifesté ces jours derniers à Ardennes, au château de S. M. le Roi dans une cheminée; d'après la déclaration de M. Kinkin, intendant, le feu n'a causé aucun dommage. S. M. en a été aussitôt informée.

Le LYNX dont la cause, sur poursuite de M. le colonel Lhonneux, est fixée à lundi, sera défendu, comme la fois dernière, par MM. Stevens et Roussel.

QUESTION DU TIMBRE.

Ce qui a beaucoup contribué à retarder jusqu'ici à la chambre la discussion du projet de loi sur le timbre, ce sont les dissentiments qui se sont élevés parmi les journaux au sujet de ce projet. Sentant le besoin de mettre un terme à ces divisions, les éditeurs des différents journaux de Bruxelles se sont concertés pour aviser à une combinaison qui concilierait tous les intérêts et allégerait en même temps les charges de la presse. Cette combinaison, ils croient l'avoir trouvée. Espérant qu'elle sera adoptée par la législature, ils ont adressé hier à la chambre la pétition suivante:

Messieurs,
Le projet de loi sur le timbre que vous a présenté le gouvernement, et la proposition qui vous a été faite par votre section centrale, ont été diversement appréciés par la presse.

Les journaux du petit format ont critiqué le projet du gouvernement, en ce qu'il n'opérait pour eux aucune réduction sur le droit actuel, tandis qu'il en opérerait une sur les grands journaux.

De leur côté, les journaux du grand format se sont plaints de ce que la réduction proposée par votre section centrale était trop faible et ne leur procurerait presque aucun soulagement.

Reconnaissant que ces diverses réclamations sont fondées, et faisant à l'intérêt général de la presse le sacrifice des dissentiments qui se sont élevés entre nous sur l'uniformité du droit, nous prenons la respectueuse liberté de nous adresser à vous, Messieurs, pour vous prier de vous rallier à la proposition de la quatrième section, d'après laquelle le droit de timbre serait proportionnel et varierait de 2 à 5 et à 4 centimes, selon les dimensions du format des journaux. Toutefois, en admettant cette proposition, il conviendrait, suivant nous, d'adopter la base suivante, pour la répartition équitable de l'impôt:

La feuille de 20 décimètres et au-dessous paierait 2 centimes;

Celle de 50 décimètres et au-dessous paierait 3 centimes;

Celle de 40 décimètres et au-dessous paierait 4 centimes;

Et ainsi de suite, de manière à appliquer le centime en sus pour chaque 10 centimètres carrés de superficie.

Vous remarquerez, messieurs, que, réparti de la sorte, l'impôt serait parfaitement en rapport avec l'importance de la matière imposable, car 2 est à 5 comme 20 sont à 50 et 5 à 4 comme 50 à 40.

L'adoption de cette proposition ferait jouir tous les journaux d'une réduction égale et elle améliorerait sensiblement la position de la presse.

Voilà, messieurs, quelle décision nous attendons de vous; nous osons croire que cette attente ne sera pas trompée.

Il ne nous reste plus maintenant qu'un vœu à former, messieurs, c'est que vous daigniez vous occuper le plus tôt

dans lequel le maréchal rendait compte d'une difficulté nouvelle, dont l'explication entraînait quelques détails sur les localités. Napoléon le parcourait de ses yeux d'aigle, puis le jetait avec dépit. « C'est du grimoire, disait-il; le diable emporte l'Alsacien, avec son style descriptif! » Le bombardement avait commencé dans la nuit du 22 au 25 avril, et dans les premiers jours de mai les assiégés ne donnaient aucun signe de détresse. « Il faut absolument que je sache à quoi m'en tenir, dit Napoléon, je ne comprends rien aux rapports de Lefebvre. Il me fait un Dantzig qui n'a pas le sens commun. Denon, partez sur-le-champ, rendez-vous auprès du maréchal, et rapportez-moi un croquis de la place. Je compte sur vous; allez. »

Un quart d'heure après l'allocation impériale, Denon courait sur la route de Dantzig, avec son portefeuille et ses crayons; Denon, qui comptait déjà plus de soixante années, qui avait vu les anciens rois et les anciennes cours, Louis XV et Louis XVI à Versailles, Frédéric le Grand à Potsdam, Catherine II à Saint-Petersbourg, Voltaire à Ferney, l'inquisition à St-Marc, et qui depuis l'expédition d'Egypte ne quittait plus Napoléon. Sur le sol des Pharaons, l'artiste avait pris l'habitude de saisir la nature sur le fait et la victoire au vol, sans se soucier des inconvénients inséparables de ce genre de travail. A Eylau, près de l'empereur, un boulet vint briser une pièce de canon et tuer trois hommes. En ce moment, Denon parut, toujours armé de son portefeuille. Je pensais à vous, dit l'empereur, et il le renvoya en ajoutant: « Il y a ici trop de dangers et de broutilards. » Napoléon n'oubliait rien; le sang-froid de l'artiste au milieu de la bataille d'Eylau était présent à sa pensée lorsqu'il l'envoya dessiner et lever des plans au bruit de la canonade de Dantzig.

Denon arrive aux avant postes; il demande à parler au maréchal, et lui expose sa mission. Lefebvre, qui n'en sent pas bien la portée, soupçonne qu'elle en cache une autre; il ne sait pas que l'homme qu'il a devant les yeux est incapable d'une action équivoque, que sans porter l'uniforme de soldat il en a le courage. Lefebvre n'était pas de l'expédition d'Egypte; il se battait alors en Allemagne, et commandait la fameuse armée de Sambre-et-Meuse. D'ailleurs, il avait peu de goût pour les arts, excepté l'art militaire, qu'il pratiquait exclusivement. Il était plus familier avec les noms de ses caporaux qu'avec ceux des peintres, sculpteurs, musiciens et poètes chargés de retracer et de chanter ses exploits. Nul rapport n'avait donc existé entre le maréchal et l'artiste. Denon connaissait fort bien Lefebvre; mais Lefebvre connaissait à peine

possible de la question du timbre et ordonner pour le second semestre de l'année courante la mise à exécution de la mesure que nous réclamons de votre justice et de vos lumières.

Veillez agréer, messieurs, les respectueuses assurances de notre plus haute considération.

Signé : MM. Faure, rédacteur en chef de l'INDÉPENDANT. Rambelberg, éditeur du JOURNAL DE LA BELGIQUE. Vanderstraeten, éditeur du BELGE. Gagnard, rédacteur en chef du COMMERCE BELGE. Jobard, rédacteur en chef du COURRIER BELGE. Coché-Mommens, directeur-gérant de l'OBSERVATEUR.

Les signatures apposées au bas de cette pétition prouvent bien mieux encore que nous ne pourrions le faire par le calcul et par le raisonnement, que la combinaison qui y est exposée répond à toutes les exigences, satisfait à tous les besoins, et concilie tous les intérêts. En effet, ces signatures sont celles des éditeurs de tous les journaux de Bruxelles, du grand format comme du petit format, du format moyen comme des deux autres. Tous ont également approuvé le projet de transaction qui leur a été soumis; nous espérons qu'il obtiendra également le suffrage des chambres du gouvernement.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance du 28 avril. — La séance est ouverte à 2 heures. MM. Lejeune, De Smet et Dubus aîné présentent des rapports sur les demandes en naturalisation.

M. Metz. (Profond silence.) Messieurs, je réclame l'attention de la chambre. Je viens lui communiquer un fait extraordinairement grave et qui intéresse au plus haut point l'honneur national. Je vous prie donc de prêter à mes paroles une attention toute spéciale.

La ville de Strassen à une lieue de Luxembourg, comprise dans le territoire qu'on appelle le territoire cédé, à l'occasion de l'installation du bourgmestre, a dressé un arbre de la liberté et a planté à son sommet un drapeau aux trois couleurs. Je ne le cache pas, la population saisit avec empressement l'occasion de protester contre le morcellement dont elle est menacée. Vous allez voir ce qui est advenu de ce drapeau; quant à la lettre dont je vais vous donner lecture, je la garantis exacte sous le rapport de tous les faits qu'elle renferme.

« M. Metz. Vous avez vu l'arbre de la liberté planté dans la maison de notre bourgmestre à l'occasion de son installation récente et les couleurs nationales belges arborées de nouveau en signe de protestation contre le morcellement dont nous sommes menacés. Eh bien! à l'instant où je vous écris (4 heures de l'après-midi) et les arbres et le drapeau de la révolution ont disparu. Des satellites du despotisme ont souillé de leurs mains liberticides les nobles couleurs, notre espoir! Voici le fait: A l'instant même, un bataillon d'infanterie prussienne au complet, avec avant garde et arrière-garde, son chef en tête, arme au clair, escorté de son état-major, d'un peloton de hussards, d'un peloton de lanciers et de quelques pontonniers munis de haches, viennent d'arriver ici, et, en l'absence du bourgmestre, ont sommé le secrétaire d'enlever le drapeau. Sur son refus de le faire aussi bien que de l'ordonner à quelqu'autre, le major X... commanda aux pontonniers de mettre la hache à la main, et en moins de cinq minutes, l'arbre et drapeau gisaient à terre; le drapeau fut enlevé et emporté dans la forteresse.

« S'il est décourageant de voir mépriser ainsi la nationalité belge en foula il aux pieds son noble signe de ralliement, quelque chose néanmoins doit consoler de l'absolutisme germanique et faire espérer. C'est la je ne sais quel drapeau tricolore: cette peur est telle que pour ce fait d'armes d'aujourd'hui, le commandant a cru devoir mettre sur pied une quasi-armée; 1,000 hommes manœuvraient avec toutes les précautions de la guerre sur la route qui traverse Strassen, tandis que quelques centaines de soldats précédaient cette masse mobile et qu'un pareil nombre à peu près la suivait; cela ne suffisait pas, tout le village était gardé à un quart de lieue à l'entour, on prétend qu'il y avait du canon et que chaque soldat se trouvait pourvu de dix cartouches; cette dernière circonstance a été avouée par les soldats même, quant au canon, on n'en a pas vu.

« Je n'ai pas besoin de vous dire qu'en trop petit nombre, nous n'avons pu que protester contre cet enlèvement, mais je sais qu'on se dispose à faire réparer pour demain le drapeau aux trois couleurs au haut du clocher.

« Vous l'avez entendu, votre drapeau a été volé par des soldats de l'armée germanique, a été emporté dans la forteresse et trainé dans les antichambres d'un major prussien, ce fait sera honteux pour nous tant que nous n'aurons pas obtenu une satisfaction éclatante, il faut pour cela employer tous les moyens; si la diplomatie ne fait rien pour nous, nous recourons qu'à nous même et si nous ne pouvons rien, cessons plutôt d'être Belges, car pour les nations comme les individus, le déshonneur, c'est la mort.

« Ces sentiments si noblement exprimés par un Luxembourgeois par un vrai Belge sont ceux de 150,000 hommes. Leurs frères du Limbourg au nombre de 200,000 hommes partagent toutes ces pensées.

« La chambre restera-t-elle froide devant cette manifestation chaleureuse des sentiments patriotiques de nos frères du Luxembourg? ne nous associerons-nous pas à leur juste indignation.

Denon. Il le toise de la tête aux pieds, en fronçant le sourcil, et tout-à-coup, un éclair de gaieté sillonnant sa mâle physionomie, il lui dit d'un certain air loustic, que relève encore son accent alsacien: « Ah! ah! monsieur veut voir Dantzig?... Monsieur veut voir par lui-même où est le siège que je dirige? C'est un spectacle assez joli!... Je vais vous envoyer aux premières loges. » Denon remarque le ton plaisant du maréchal, mais peu lui importe: ce qu'il lui faut, ce qu'on le mette à même de satisfaire l'empereur, et le maréchal y paraît disposé. En effet, il appelle un grenadier, un de ses fidèles, qui serait devenu sous-officier vingt fois pour une, s'il eût pu s'incruster dans la cervelle la forme des lettres de l'alphabet; mais, comme le brave Fribach le disait lui-même avec un noble orgueil: « Le crâne est trop dur; c'est ce qui fait que les balles et les coups de sabre n'y mordent pas non plus. » Lefebvre s'adresse à lui: « Fribach, tu vas conduire monsieur à l'endroit où l'on découvre le mieux Dantzig; tu sais... sur le glacis... en face du bastion de Bischofsberg. — Oui, maréchal, » répond le grenadier, en faisant à l'instant demi-tour. Denon se dispose à suivre son guide. « Maréchal, je vous remercie, » dit-il à Lefebvre, qui réplique, en clignant de l'œil: « Il n'y a pas de quoi. »

Lefebvre n'attendit pas que Denon fût loin pour s'écrier: « Ah! l'empereur ne s'en rapporte pas à moi!... l'empereur me détache un espion! il ne sait donc plus que faire de sa police? Ma foi, je traite monsieur l'espion de la bonne manière. Si celui-là n'est pas dégoûté du métier, il en dira des nouvelles, et la marchandise en deviendra plus rare. Il croyait me tromper, le fauteur, avec ses plans, ses dessins, comme si Bonaparte était un enfant qui eût besoin d'images pour s'amuser! Dès le premier abord, j'ai flairé mon homme... c'est un pékin! il dit s'appeler Denon. c'est possible. Je crois l'avoir vu au sacre, ou ailleurs: la police se fourre partout. Eh bien, si Bonaparte l'aime tant sa police qu'il la charge de commander ses armées, de gagner des batailles, de prendre des villes. Pour commencer, je l'agueris au feu, moi!... Ah! maudit espion, si tu restes cinq minutes à l'endroit où je t'ai envoyé!... Je ne m'inquiète pas de Fribach... il n'a pas peur... ça le connaît... mais, toi, mon garçon, tu ne demanderas pas ton reste... Je donnerais un jour de paie pour te voir décamper. »

Cependant, Denon et son guide cheminaient d'un pas alerte; ils eurent bientôt dépassé la ligne des batteries françaises, qui, dans ce moment, lâchaient d'effroyables bordées, et entretenaient avec le canon des forts ennemis, le dialogue le plus dramatique. Les boulets, les obus

Dans cette position les députés du Limbourg et du Luxembourg proposent à la chambre de voter séance tenante une adresse ainsi conçue: « Sire,

« En 1831, des événements malheureux menaçaient nos frères du Luxembourg et du Limbourg d'une douloureuse séparation. Peut-être se consummer après que sept années d'existence commune ont rattaché ces provinces à la Belgique? — La chambre ose espérer que dans les négociations à intervenir avec la Hollande, l'intégrité du territoire sera conservée.

« Signé: Tous les députés du Limbourg et du Luxembourg. »

« Quel est celui d'entre vous, messieurs, qui refuserait de s'associer à un vœu si noblement, si simplement exprimé. Voulez-vous que nous cessassions d'être Belges, qu'abandonnant nos femmes et nos enfants, nous allissions nous réfugier dans les bras de nos ennemis? »

« Si la diplomatie pouvait être assez lâche pour faire payer à un pays la liberté qu'il tient du peuple et de Dieu, donnons de l'or à la Hollande, car nous valons bien la peine d'être rachetés; sans le Luxembourg la Belgique ne peut exister 6 mois, M. Lebeau l'a dit; c'est en vendant ses frères, c'est en les assassinant que le genre humain a vu les premiers crimes.

« Je demande que la chambre invite le ministère à s'expliquer sur les faits consignés dans la lettre dont lecture vient d'être donnée, et discute séance tenante le projet d'adresse signé par tous les députés du Limbourg et du Luxembourg.

(De tous côtés: Appuyé.) M. le ministre de l'intérieur vient de recevoir communication d'un rapport du gouverneur militaire de la province du Luxembourg duquel il résulte que 11 à 1200 hommes se sont emparés d'un drapeau qui flottait à la porte du bourgmestre.

« Quand aux détails, je ne les connais pas. Jusqu'à ce que nous les ayons, nous nous abstenons d'entrer dans de nouvelles explications. Le général a chargé un officier de réunir les détails et doit adresser une réclamation au gouverneur de la forteresse de Luxembourg.

« M. Metz. Je m'attendais à cette réponse. Ainsi toujours des mesures dilatoires; qu'est-il besoin de connaître ces détails? si le drapeau de Bruxelles était enlevé, parlerait-on ainsi? et vous nous avez appelés à partager votre insurrection par des proclamations lancées à l'infini; nos frères sont morts pour votre liberté et dorment dans le même cercueil que vos citoyens!

« Je demande que nonobstant cette réponse dilatoire, la chambre invite le ministère à donner un rapport sur la matière, et qu'elle s'occupe immédiatement de la discussion de l'adresse au roi.

« M. le ministre des affaires étrangères. De ce que nous ne partageons pas l'entraînement de l'honorable orateur, il ne s'en suit pas que nous mettions de l'indifférence. Le gouvernement a déjà prouvé qu'il savait défendre l'honneur national; attendons les détails. Je demanderai l'ajournement et m'opposerai quant à présent à l'adresse.

« M. le président donne une nouvelle lecture de l'adresse.

« M. d'Hoffschmidt ne peut que s'associer aux nobles sentiments émis par son honorable ami. M. le ministre avoue lui-même qu'un rapport constate le fait; qu'est-il besoin d'attendre? La prudence! mais on a déjà trop écouté la prudence; pourquoi le gouvernement ne nous fait-il pas un rapport sur les relations diplomatiques avec la Hollande? Si le gouvernement, si les chambres conservaient de la dignité, le Limbourg et le Luxembourg resteraient belges. S'il en était autrement, un dernier secours ne nous manquerait pas.

« Partout les populations ont arboré le drapeau tricolore, et si vous nous abandonnez, les populations ne se soumettraient pas; déjà des missionnaires ont été envoyés en France, et des secours nous ont été promis par les partisans de la liberté. Nous appellerons s'il le faut une guerre générale dans nos contrées. L'orateur termine en faisant remarquer qu'un coup de fusil tiré en Belgique amène une guerre générale, et que ce seul fait est capable d'arrêter les entreprises des puissances hostiles à la Belgique.

« M. le ministre des affaires étrangères répond qu'il n'y a pas à faire de rapport sur l'état des négociations puisqu'il n'y a pas de négociations entamées.

« M. d'Hoffschmidt insiste et fait un reproche au ministère de son inactivité; si on n'a rien fait, on a mal fait.

« Gendebien rappelle les fautes de la diplomatie depuis 1831, et sans vouloir rentrer dans des discussions irritantes, il ne croit pas que l'enlèvement d'un drapeau belge sur le territoire belge ne peut être considéré que comme le fait du hasard. Il approuve l'adresse et les termes chaleureux dans lesquels M. Metz en a développé les motifs.

« M. le ministre de l'intérieur revient encore sur les arguments qu'il a présentés.

« M. Pollenus ne comprend pas la résistance du ministère; il ne s'agit pour la chambre que d'exprimer un vœu partagé par tous les pays, et qui ne peut trouver aucun adversaire dans la chambre. Il ne doute pas du ministère, quand il y voit siéger des hommes qui comme députés ont si chaudement défendu les intérêts de ces deux provinces.

« M. de Brouckere En 1831, je représentais un district du Limbourg; quoique je n'aie plus la même qualité aujourd'hui, je n'ai pas changé de principes; j'y suis profondément fidèle. Seulement je ne mettrai pas à les défendre la même ardeur que je mettais dans la discussion. En vain les journaux ont depuis quelque temps dirigé contre moi des attaques à ce sujet, je ne saurais y faire attention. Je ne comprends pas l'ajournement sur une question aussi claire. C'est un vœu qu'on nous demande. Nous pouvons nommer, séance tenante, une commission et discuter immédiatement le projet d'adresse présenté, dont j'approuve l'esprit, sauf quelques modifications faciles à faire dans les termes dont on s'est servi.

« M. d'Hoffschmidt appuie vivement la proposition de M. de Brouckere. M. Trendelenburg recommande de la prudence, et propose de consacrer un jour à une séance en comité secret pour discuter l'adresse au roi et traiter en même temps la discussion diplomatique.

« M. Metz s'oppose au délai demandé par le préopinant et insiste pour l'adoption de la proposition de M. H. de Brouckere.

se croisaient au-dessus de la tête de l'artiste et du grenadier; le sol sur lequel ils marchaient, labouré en tous sens, témoignait par écrit que tous les projectiles n'observaient pas exactement leur feuille de route. Dès qu'ils furent à portée des remparts, on se mit à les ajuster par manière de passe-temps, et les balles leur sifflèrent continuellement aux oreilles. Le grenadier s'arrêta le premier et avertit Denon qu'ils étaient arrivés au point désigné par le maréchal. Sans prononcer un mot, Denon s'établit dans un trou creusé par une bombe, dont le rebord lui offrait une espèce de pupitre; il ouvrit son portefeuille, tira son crayon et se mit à dessiner.

« Le brave Fribach le regarda faire d'abord, non sans quelque étonnement. « Drôle de place, pensait-il en lui-même, pour prendre des points de vue! » Puis, voyant que Denon n'avait pas l'air de se presser: « Camarade, lui dit-il, en avez-vous pour long-temps? — Pourquoi cela, dit Denon. — Pourquoi?... pourquoi?... C'est qu'il fait chaud ici. — C'est juste; mais je ne vous retiens pas... vous pouvez me laisser...; à présent que vous m'avez conduit, je ne serai pas embarrassé pour revenir. — Merci, camarade... alors, je vous dis au revoir... le plutôt que vous pourrez. » Le grenadier fit volte-face, et s'en alla, pas accéléré, rejoindre sa compagnie, dont le dîner frugal se trouvait à point pour son retour.

« Le maréchal Lefebvre avait eu quelques affaires à expédier. Une heure s'était passée, et il n'avait revu ni Denon ni Fribach. Il s'en souvint tout à coup: « Comment, s'écria-t-il, ni l'un ni l'autre?... Leur serait-il arrivé malheur?... J'en serais fâché. Pour un brave à trois poils, mourir en se promenant à côté d'un pékin, c'est désagréable? — Fribach se porte comme un charme, dit un aide-de-camp, je viens de le voir passer de la gamelle à la cantine pour se reconforter l'estomac. — Alors, c'est donc l'autre qui manque à l'appel?... Diab! la plaisanterie a été un peu sèvre...; j'aurais préféré qu'il retournât près de Bonaparte pour rendre compte de sa réception. Mais enfin, il est mort, ce n'est qu'un espion de moins. — Mort, ah bien oui! reprit l'aide-de-camp. Prenez ma lunette, maréchal, et regardez!... Ce particulier que vous voyez là-bas, qui marche tranquillement, comme si de rien n'était, c'est lui, c'est votre homme. — Il se pourrait... Mon gaillard serait resté là, une heure durant, en observation, à remuer les quatre doigts et le pouce! Oh! est Fribach? qu'on m'amène Fribach. » Fribach vint et raconta naïvement comment s'étaient passées les choses; il avait à peine fini que Denon retraits au quartier.

M. Félix de Mérode déclare qu'il regarde comme impossible de donner immédiatement suite à la discussion de cette adresse.

M. Mast de Vries pense que, dans tous les cas, la chambre ne peut pas s'écarter du règlement, et cite ici l'article relatif aux propositions soumises à la chambre.

M. Lebeau. Indépendamment des considérations énoncées par quelques orateurs, il en est une autre qui mérite l'attention de la chambre. La chambre a été prise à l'improviste, et sans demander un ajournement indéfini ni de la nomination de la commission ni de la rédaction de l'adresse, il serait bon d'indiquer un jour prochain, auquel s'empresseraient d'arriver plus de 40 de nos collègues qui nous manquent. Ce serait le moyen de donner à cette démarche la solennité qu'elle réclame; c'est un ajournement de 48 heures. Je demande le renvoi à lundi pour la discussion de l'adresse.

M. Trendelenburg insiste pour que ces questions soient discutées en comité secret.

L'ajournement à lundi est mis aux voix et prononcé par une assez forte majorité.

Reste à nommer la commission chargée d'examiner le projet d'adresse.

Le bureau procède au tirage au sort des scrutateurs chargés de dépouiller le scrutin pour la nomination de la commission.

Résultat du scrutin:

Nombre des votans: 56; majorité absolue, 29; MM. Fallon et Dubus aîné ayant obtenu, le premier, 52 suffrages, et le second 29, sont proclamés membres de la commission comme ayant seuls obtenu la majorité absolue.

Il est procédé à un nouveau scrutin pour la nomination des 3 membres restant.

Résultat: 53 votans; 28 majorité absolue.

MM. de Langhe et Desmanet de Biesme ont seuls obtenu la majorité absolue.

Il va être procédé à un scrutin de ballottage entre MM. de Renesse, de Brouckere, Gendebien et Dachamps, qui ont obtenu le plus de voix après MM. de Langhe et Desmanet de Biesme.

Résultat du scrutin de ballottage: 54 votans; M. de Renesse a obtenu 50 suffrages, et M. Dachamps 55. Ils complètent la commission, qui compte déjà MM. Fallon, Dubus aîné, de Langhe et Desmanet de Biesme. La séance est levée à 4 1/2 heures et renvoyée à lundi pour la continuation de l'ordre du jour.

Du 30. — Aucuns détails ultérieurs ne sont parvenus hier à Bruxelles sur l'affaire de Strassen. Nous savons seulement que le général de Tabor a fait connaître au gouvernement qu'il avait adressé une réclamation très-vive au commandant de la forteresse. A la date du dernier rapport de ce général, il n'avait pu encore recevoir de réponse à sa réclamation.

« La commission de l'adresse a été fort longtemps réunie hier matin, M. le ministre des affaires étrangères a été invité à se rendre dans son sein. La conférence s'est prolongée. Rien ne fait néanmoins supposer que le rapport ne puisse être présenté à l'ouverture de la séance d'aujourd'hui.

(INDÉPENDANT.)

LIÈGE, LE 30 AVRIL.

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, la presque impunité dont jouissent la plupart des fraudeurs qui comparaisent devant les cours d'assises. Plutôt que d'appliquer la peine du carcan, que la loi prononce contre la fraude en récidive, le jury, quand même le fait est constant et prouvé jusqu'à l'évidence, acquitte presque toujours l'accusé. La dernière session de la cour d'assises de Tongres nous a encore offert différents exemples de ce genre. Trois fraudeurs avaient été renvoyés devant elle. L'existence du délit était parfaitement établie, et il ne restait pas le moindre doute sur la culpabilité des accusés. Eh bien! tous les trois ont été acquittés. Combien de fois faut-il donc que la loi ait été violée, que le jury ait menti à sa conscience, pour que l'on se détermine à changer la loi? On prétend que M. le ministre de la justice a reconnu depuis longtemps la nécessité d'une modification; mais que M. le ministre des finances, consulté sur ce point, s'est déclaré pour la conservation de la peine telle qu'elle existe aujourd'hui. En face des acquittements journaliers des fraudeurs, nous avons peine à nous rendre compte d'une semblable persistance, et à nous expliquer pourquoi M. d'Huart s'oppose à la substitution d'une peine mieux proportionnée à la nature du délit. Le trésor de l'état est non moins intéressé que la moralité publique à une répression efficace de la fraude. Chaque verdict d'acquiescement est une prime, un encouragement accordé à ce commerce honteux, qui, comme on sait, prend chaque jour, aussi plus d'extension et plus de développement aux environs de Maestricht. L'application même du carcan ne le ferait pas diminuer. L'opinion publique n'attache aucune infamie à cette peine comminée contre un fait que l'on ne parviendra jamais à faire regarder comme un crime. C'est ce que les fraudeurs savent très-bien.

Alors il fallait voir le maréchal courir au-devant de l'artiste, lui sauter au cou, le serrer dans ses bras; il fallait l'entendre s'écrier dans son enthousiasme soldatesque: « Non; tu n'es pas un espion, toi!... tu es un thausiasme soldatesque. » Je te reconnais pour digne de marcher avec nous, et je remercie l'empereur de m'avoir fait faire ta connaissance. » Après cette explosion de joie admirative, dans laquelle il entra quelque remords d'avoir exposé les jours d'un brave homme, Lefebvre reprit son discours d'un ton plus mesuré. « Monsieur Denon, dit-il, je m'étais trompé sur votre compte; je vous en demande excuse. Je vous proclame le brave des braves. Dessiner sous la mitraille! c'est dix fois plus fort que de charger à la baïonnette ou le sabre en main. Nous ne sommes tous que des oiseaux à côté de vous. Sa Majesté l'empereur et moi vous a chargé de lui rapporter une description exacte de la place; vous en connaissez déjà un côté... Pardon si je vous ai fait commencer par le plus rude... Mais je vous monterai le reste moi-même. Je ne laisserai pas un bastion, pas un ouvrage, sans y jeter un coup-d'œil avec vous. Je tiens à ce que vous m'accordiez votre estime, comme vous avez la mienne. Je veux que Sa Majesté soit aussi content de moi que je le suis de vous. »

Lefebvre tint parole; il conduisit Denon partout, le pria de dessiner à son aise, et ne cessant d'admirer la fermeté de sa main. Denon rapporta pour Fenkenstein. Quelques jours après, le 24 mai 1807, lorsque l'assaut allait être livré, Dantzig capitula. Le général comte de Kalkreuth obtint les mêmes conditions que celles qu'il avait accordées quatorze ans auparavant à la garnison de Mayence. Lefebvre le fit reconduire aux avant-postes prussiens avec tous les honneurs de la guerre, et le vieux compagnon du grand Frédéric exprima sa reconnaissance dans une lettre affectueuse écrite au maréchal. Quant au vainqueur, il reçut pour sa récompense le titre de duc de Dantzig. Dans les lettres patentes qui lui conféraient, on lisait ces lignes, tout empreintes du génie impérial: « Que le titre de duc, porté par ses descendants, leur retrace les vertus de leur père, et qu'eux-mêmes ils s'en reconnaissent indignes; si, pendant la guerre, ils préféraient jamais un lâche repos à la bravoure de la grande ville aux périls et à noble possesseurs des camps, si jamais leurs premiers sentimens cessaient d'être pour la patrie. » Il est donc manifeste que l'artiste ne garda pas rancune au maréchal, et que Denon n'aurait pas à Lefebvre dans l'esprit de Napoléon. Mais hélas! le glorieux maréchal mourut sans laisser un héritier de son nom, et à la fin de 1815, Dantzig retomba au pouvoir des ennemis de la France!

(Recue des Armées.)

Aussi ne reculent-ils point devant la menace d'une exposition qui, n'étant suivie d'aucun emprisonnement, leur permet de retourner dans leurs familles, immédiatement après qu'elle a été subie. Qu'on se hâte donc de la remplacer par une peine moins dérisoire, et qu'on rende aux tribunaux correctionnels le droit de connaître de tous les délits de fraude. Un emprisonnement de deux à cinq ans inspirerait une crainte bien plus salutaire que celle du carcan.

Le conseil communal, dans sa séance de samedi, dont nous donnons aujourd'hui le compte-rendu, vient d'accorder au directeur du spectacle, une indemnité de 5,000 fr.

Le rapport qui a été présenté dans cette séance, a renoncé des faits qui constatent la détresse du directeur, et l'on a reconnu l'impossibilité où il se trouvait de payer ses artistes. Un fait que nous ignorions y a même été révélé : c'est que l'un d'eux avait déjà obtenu, contre M. Sansé, un jugement de prise de corps.

Nous n'avions jamais douté des pertes qu'avait éprouvées notre administration théâtrale, et dans l'intérêt de toutes les personnes sur lesquelles devait, en définitive, retomber le déficit de la caisse, nous avions pensé qu'il était juste d'accorder l'indemnité réclamée. C'est avec une véritable satisfaction que nous avons vu notre conseil communal partager notre manière de voir à cet égard.

Nous approuvons donc la restriction mise au paiement de cette indemnité; elle servira à acquitter ce qui revient encore au bureau de bienfaisance, et le restant sera réparti, au marc le franc, entre les artistes auxquels il serait encore dû une partie de leurs appointements.

Cette décision de nos magistrats communaux sera soumise incessamment à la députation permanente du conseil provincial: après avoir pesé les raisons d'équité qui militent en faveur d'une décision favorable, MM. les députés ne verront plus que le bureau de bienfaisance plaçant la cause du pauvre, et les malheureux artistes qui, à la veille de contracter un nouvel engagement, sont menacés de perdre les seules ressources à l'aide desquelles ils pourront attendre un temps meilleur. Qu'ils considèrent l'objet en délibération sous ce point de vue, et nous sommes sûrs que leur décision viendra confirmer celle du conseil municipal.

Les malheureux viennent de faire une grande perte par la mort de madame de Grady de Brialmont, née Dejacquet, décédée le 25 avril dernier, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Née d'une famille distinguée, qui occupa les premières dignités de l'église et de la magistrature, elle ne cessa de signaler sa longue carrière par sa bonté et par sa bienfaisance. Jusqu'à son dernière heure elle chercha sans cesse à faire le bien pour le secourir et ne laissa jamais échapper l'occasion de secher une larme. Elle est morte au milieu de la plénitude de ses facultés intellectuelles, donnant ses dernières pensées aux pauvres dont elle ne cessa d'être la mère et la consolatrice.

Nous lisons dans le COURRIER DE LA MEUSE :

« Hier, la croix a été rétablie sur le cimetière de Tilff, conformément au Rituel de Liège et au Pontifical. Après-midi, vers quatre heures, s'est présenté dans la sacristie de l'église M. l'échevin Gillard avec un garde-champêtre; il a fait opposition au nom de l'autorité communale à la plantation de la croix. M. le curé de Tilff, a demandé son opposition par écrit et M. l'échevin a répondu qu'il ne pouvait la donner que le lendemain. Cela s'est passé devant une vingtaine de témoins; M. le curé en a fait immédiatement dresser procès-verbal par un notaire.

La croix a été plantée avec cérémonie et avec la plus grande édification. L'auguste signe de la Rédemption est donc de nouveau exposé à la vénération des fidèles sur le cimetière de Tilff, comme cela a lieu partout ailleurs.

L'autorité communale a sans doute fait des démarches pour découvrir les malveillants qui ont abattu la croix nuitamment. Nous profitons de l'occasion pour relever l'une de ces insinuations calomnieuses et d'une perfidie révoltante, qui sont si familières au *Journal de Liège*. Avant-hier, cette feuille n'a pas craint de demander si l'autre parti (les catholiques) ne serait pour rien dans le renversement nocturne de la croix? Pour quoi n'accuse-t-elle pas les catholiques d'avoir troublé les offices à Ste.-Catherine, d'avoir cassé des vitres à la maison habitée par les Rédemptoristes, d'avoir insulté la majesté royale au théâtre et charivarisé de hauts fonctionnaires? Ces accusations ne nous surprendraient pas de la part d'un journal qui pousse l'impudence si loin que beaucoup de ses amis politiques eux-mêmes en rougissent, et repoussent toute participation à un système de dénigrement qui va jusqu'à la frénésie. »

L'ECHO DU LUXEMBOURG rend compte des faits qui se sont passés à Strassen, mercredi dernier à 5 heures de l'après-midi, et son récit ne diffère en rien de celui que contenait la lettre lue à la chambre par M. Metz. Voici ce qu'il ajoute :

Nous ne terminons pas cet article sans dire un mot du résultat et des effets qu'a produit cette expédition.

Le lendemain matin, jeudi, l'arbre de la liberté, surmonté d'un drapeau d'une dimension double de celui de la veille, était replanté dans la commune de Strassen, et au moment où nous écrivons, des drapeaux aux couleurs belges s'arborescent sur les clochers des églises d'Eich, de Holerich, de Hespérange, communes les plus voisines de la forteresse. — Quel avenir de gloire pour la garnison de Luxembourg!

On nous assure que M. de Sekendorff, aide-de-camp du général Dumoulin, est parti en poste pour Berlin, porteur du drapeau enlevé à Strassen. Ce drapeau doit être déposé à l'HÔTEL DES INVALIDES.

Nous apprenons que différentes communes viennent d'adresser à la chambre des pétitions contre l'acceptation du traité des 24 articles.

Le JOURNAL DU LUXEMBOURG, qui s'imprime dans la forteresse, et que nous recevons en même temps que l'ECHO d'Arlon, ne dit plus un seul mot de l'expédition de Strassen.

Cour d'assises. — Dans sa séance de samedi dernier, la cour d'assises a acquitté le nommé NICOLET, de Frai-

pont, ancien cuirassier et qui était accusé d'un attentat à la pudeur commis avec des circonstances horribles sur deux personnes de la commune de Fraipont. Nous donnerons demain de plus amples détails sur cette affaire.

— Hier, dans la soirée, le ministre de Prusse à Bruxelles a expédié un courrier avec des dépêches pour Francfort et Berlin. Un courrier particulier est également parti pour La Haye. Nous pensons que leurs dépêches se rapportent à la discussion qui a eu lieu hier dans la chambre des représentants concernant l'affaire de Strassen et l'adresse de la chambre des représentants contre les vingt-quatre articles.

(MERCURE BELGE.)

CONSEIL COMMUNAL.

SÉANCE DU 28 AVRIL. — Absents: MM. Lefebvre (indisposé), Tombeur, Forgeur, Dehasse, Wasseige et Galand.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé.

Voici les communications :

1° Arrêté royal en date du 10 avril courant que le local des Bayards peut continuer à servir de dépôt de poudre à tirer.

2° La commission des hospices consent à céder au prix de 100,000 frs. la propriété des Clarisses.

3° Les membres de la commission de commerce et de la navigation et des habitans de la Boverie réclament une nouvelle dérivation de la Meuse au quai d'Avroy.

4° M. Bustin, employé au bureau de l'état civil, sollicite sa retraite avec pension.

5° Les entrepreneurs de la construction du quai de halage adressent la première partie d'un mémoire dans lequel ils cherchent à établir leur droit à des indemnités.

M. Constant fait connaître le résultat de la vérification trimestrielle de la caisse communale qui doit être communiquée au conseil.

M. Hanquet lit au nom de M. Dehasse un rapport sur plusieurs demandes en arbitrage relatives à des contraventions au règlement de l'octroi.

Voici les résolutions du conseil :

1° Le sieur Duvisier, marchand de bois près de Tongres est condamné à 100 frs., plus aux frais et aux droits pour déclaration inexacte de bois ;

2° Les syndics de Guillaume Plumier sont condamnés à 25 frs. d'amende aux droits et aux frais pour déclaration inexacte de genièvre.

3° Le sieur de Pitteurs, conseiller honoraire à la cour de Liège, est condamné à 150 frs., plus au paiement des droits et des frais, pour déclaration inexacte d'une grande quantité de comestibles.

(En 1827, le même conseiller avait déjà encouru une condamnation.)

4° Le sieur Lemmens, Henri, brasseur, est condamné à 250 frs. d'amende, plus aux frais et aux droits pour introduction sans déclaration de plusieurs objets soumis à l'octroi.

Le conseil a usé d'indulgence par le motif que le sieur Lemmens était près d'Anvers, lorsque la contravention a eu lieu, et qu'il n'avait jamais été dressé de procès-verbal à sa charge, malgré ses rapports journaliers avec l'administration de l'octroi et des accises.

5° Le sieur Colson, Erasme, charretier du faubourg Ste-Walburge, est condamné à 50 fr., plus à la confiscation (38 50), aux droits et aux frais pour déclaration inexacte d'avoines.

M. Hanquet propose que la taxe sur l'avoine soit établie au poids au lieu de l'être à la mesure. — Renvoi à la commission des taxes municipales.

M. Despa fait, au nom de la commission de comptabilité, un rapport sur les budgets de diverses légions de la garde civique pour 1833 présentés par le conseil d'administration. La dépense totale est de 11,178 frs.

On admet ce qui suit au budget :

Chaque capitaine adjudant-major aura un traitement de	200 frs.
Chaque lieutenant-adjudant-major aura une indemnité de	100
Chaque capitaine-quartier-maître aura une indemnité de	200
Chaque lieutenant-quartier-maître,	100
Chaque adjudant-sous-officier-instructeur,	180
Chaque tambour-major,	500
Chaque tambour-maître,	120
Chaque tambour,	60
Frais d'administration pour chaque légion,	500
MM. Piercot et Fleussu avaient demandé que le traitement du capitaine-adjudant-major, imposé à la ville par la loi sur la garde civique, fût porté à 400 frs.	

Beaucoup d'autres membres ont combattu cette proposition. On n'a eu pour but que de rembourser au capitaine-adjudant-major les frais que ses fonctions peuvent lui occasionner.

Budget spécial.

- 1° Artillerie. — 1 trompette, 72. — Frais d'administration, 30.
- 2° Chasseurs éclairés. — 2 cornets, à 72 fr. chacun, 144. — Frais d'administration, 30.
- 3° Cavalerie. — 1 trompette, 72. — Frais d'administration 30. — Pour l'instruction des trois corps, 180.
- 4° Conseil cantonal. — Indemnité au secrétaire, 150. Frais de bureau, 50.
- 5° Conseil de discipline. — Frais de bureau, 100. — Frais de bureau de l'Etat-major-général, 400.

L'ensemble de ce budget est admis par tous les membres moins M. Fleussu.

On autorise le collège à abandonner au Sr Rongé les droits que la ville peut avoir à une impasse rue Sr Ursule, sous la condition que le Sr Rongé paye 200 frs. et les frais de procès a été entamé entre la ville et lui.

On renvoie à la commission du contentieux l'indemnité réclamée par le Sr Delhez, à raison d'une cave sise sous la voie publique, rue Grande Tour, dont la ville a disposé.

M. Forgeur entre en séance à 8 heures et demi. Il avait été retenu à la cour d'assises.

On passe à l'ordre du jour sur la réclamation du Sr Bodson

et Pirotte contre les paiements des droits perçus sur les moelons employés aux fondations du bâtiment du conservatoire. — Lors de l'adjudication il n'y avait pas de droits sur ces objets.

M. Dethier présente la demande du directeur du spectacle tendante à obtenir une indemnité de 5,000 frs.; il rappelle la délibération par laquelle il lui a été accordé le dernier tiers du subside de 15,000 frs. qu'il ne devait toucher qu'à la fin d'avril.

L'échevin rapporteur cite des faits à l'appui de la détresse du directeur et de l'impossibilité dans laquelle ce dernier se trouve de payer ses artistes, dont l'un a déjà obtenu un jugement de prise de corps.

Il conclut à l'adoption de la demande du sieur Sansé, en se fondant sur des motifs d'équité envers les artistes qui ne sont pas payés.

M. Lion appuie la requête du directeur; il demande que la somme de 5,000 frs. soit répartie entre le bureau de bienfaisance et les artistes non payés, et ne soit pas versés dans les mains du sieur Sansé.

M. Forgeur se rallie à l'opinion de M. Lion, et demande que la question du subside du théâtre soit remise plus tard en discussion. Il ne votera qu'avec une affectation spéciale pour le bureau de bienfaisance et pour les artistes non payés au marc le franc, et cela, exclusivement.

M. Koeler craint la conséquence du vote tel qu'il est proposé, en ce sens que le directeur arriverait indirectement à obtenir un subside plus élevé que celui qu'on avait voulu lui accorder.

On met aux voix la question suivante :

« 5,000 frs. seront-ils accordés à la direction théâtrale » avec affectation spéciale pour payer d'abord le bureau de bienfaisance et en second lieu les artistes et employés du théâtre au marc le franc. »

Admis par 11 voix contre 10. Ces dernières sont celles de MM. Chefnex, Bellefroid, Hanquet, Fleussu, Tilman, Billy, Neujean, Despa, Koeler et Cox.

Ont voté pour : MM. Jamme, Piercot, Constant, Lambinon, Dethier, Forgeur, Brixhe, Hennequin, Delexhy, Lion et Capitaine.

CLOTURE DE L'ANNÉE THÉÂTRALE.

C'est aujourd'hui qu'a lieu la clôture de l'année théâtrale, par le bel opéra de *l'ince*. Au moment de dire adieu à nos artistes, on ne sera peut-être pas fâché de connaître les villes pour lesquelles quelques-uns d'entr'eux ont contracté des engagements, et surtout ceux qui nous restent. Nous avons recueilli quelques renseignements à ce sujet, les voici :

M. Hermann est engagé au Havre, ainsi que M. Xavier. Mme Stevens, ainsi que M. Alerme, vont à Bruxelles.

Mme Huguet-Roux se rend à Nantes. Son mari est nommé, pour l'année prochaine, directeur du théâtre de cette ville. M. Mortreuil est aussi engagé à ce théâtre.

M. Armand fait partie d'une troupe que forme, pour l'été prochain, M. Corège; cette troupe se composera de quelques sujets de premier mérite, tels que M. et Mme Volny, M. Matis, etc.; elle doit donner quelques représentations à Liège dans le courant du mois de juin.

M. Stolberg nous quitte aussi. M. Paul Canut nous reste, ainsi que Mme Théodore.

Les meilleurs de nos choristes sont réengagés. On nous assure que M. Sansé se propose de renouveler toutes ses dames de chœur; on prétend même qu'il fera son possible pour n'engager que de bonnes voix et de jolis minois.

Mme St-Ange a rompu son engagement avec Bruxelles. Il serait difficile de la remplacer ici. Espérons que M. Sansé fera tout ce qui dépendra de lui pour la réengager.

On nous assure que la direction a fait des ouvertures à M. et à Mme Vadé. Rien n'a été décidé. Les prétentions de ces deux artistes auraient-elles été trop élevées?

On avait parlé de M. Richelme pour l'année prochaine. Nous pensons qu'un engagement serait vu avec plaisir. MM. Paul Ernest et Hypolite nous quittent. Ils ont entrepris l'exploitation d'un théâtre mécanique pour lequel une salle s'élève aujourd'hui sur la place de la Comédie, et qui doit s'ouvrir sous quelques jours.

On dit aussi que plusieurs artistes du théâtre de Venyiers sont engagés pour Liège; on cite M. Albert, 1^{er} amoureux; M. Duplessi, 2^e basse, et M^{lle} Octavie, jeune amoureux.

ANNONCES.

FUMIER à VENDRE, rue S'-Severin, n° 55.
HUITRES ANGLAISES chez ANDRIEN, rue Souv.-Pont.

M^{lles}. **CHARLIER SOEURS,**
RUE PONT-DILE, N° 850,
Ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR DE PARIS avec un CHOIX TRÈS-VARIÉ DES MODES qui ont paru à LONGCHAMPS, Chapeaux et Capottes, Mantelets d'après les coupes nouvelles, broderies et lingeries dans tous les prix. Pailles d'Italie depuis quinze francs jusqu'aux qualités les plus fines. Pailles cousues. Elles ont aussi reçu des pouls de soie, levantines, gros de Naples, marcelines et des mousselines toute laine à des prix très-bas. 668

M^{me} **V^e BERTRAND,**
RUE PONT-DILE,
A l'honneur d'annoncer au public qu'elle vient de recevoir une forte partie de CHAPEAUX de PAILLE D'ITALIE, pour hommes et cadets; le tout du 1^{er} choix, ainsi que des CASQUETTES pour la saison d'été et quantité d'autres articles trop long à détailler. Le tout à des prix très-modérés.

Vente

SANS

RÉSERVE D'INFIRMATION NI DE SURENCHÈRE.

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA définitivement MERCREDI prochain, 2 mai, à dix heures, en son étude, TRENTE-SEPT VERGES GRANDES DE TERRE, Situées à Heure-le-Romain, au chemin de Visé, détenues par Jean Defize, Gertrude Bodson et Stassinnet. 674

PENSIONNAT

de demoiselles,

PLACE SAINT-JEAN-EN-ILE, N. 811,

Le but que se proposent les supérieures de l'établissement est d'instruire les jeunes personnes qui leur sont confiées et de les former non-seulement dans les sciences profanes et dans les autres connaissances qui pourraient, dans la suite leur être nécessaires ou utiles, mais encore dans la connaissance de la religion, de la morale et des égards réciproques que l'on se doit dans le commerce de la vie pour le rendre, doux, honnête et agréable.

On continue à y enseigner le français, l'allemand, l'anglais, la lecture à haute voix, le calcul, le commerce, l'histoire, la géographie, l'écriture, le dessin, la musique, le ouvrages de main, spécialement la couture et la taille des robes.

Le prix de la pension entière est de 400 francs par an, celui de la demi-pension de 250 frs.

Les externes ne donnent, pour toute l'année, que 60 frs. Le tout se paie par trimestre et d'avance.

S'adresser aux demoiselles TITEUX, audit établissement. 652

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE

EN CONCESSION DE MINES

DE

HOUILLE,

GISANTES

SOUS DES TERRAINS D'UNE ÉTENDUE SUPERFICIELLE

DE

1376 HECTARES 63 ARES 7 CENTIARES,

DÉPENDANS DES COMMUNES

DE

BOLLAND, BATTICE, CHARNEUX, HERVE ET MELIN.

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 10 avril 1838, sous le n° 1714 du répertoire particulier, M. Adrien comte de Lannoy, de Clervaux, domicilié à Bolland, a demandé la concession des mines de houille, gisantes sous des terrains d'une étendue superficielle de treize cent septante six hectares soixante trois ares sept centiares, dépendans des communes de Bolland, Battice, Charneux, Herve et Melin et dont la délimitation a été indiquée ainsi qu'il suit :

AU NORD,

partant de l'angle nord-ouest du bois de Bolland, aux limites des communes de Trembleur, Bolland et Mortier, au hameau de Fafchamps; de ce point par une ligne droite longue de deux mille cinq cent quatre vingt dix mètres, traver-

sant la commune de Bolland de l'ouest à l'est, se terminant au sommet nord du bois, à l'angle nord-est du chemin dit Voie au-dessus du bois et de celui des chemins de l'ancien couvent de Bolland et de Haebolster au hameau de Grétry; du point ci-dessus désigné par une 2^e ligne droite, longue de deux mille huit cent vingt mètres, traversant les communes de Battice et Charneux, et se terminant au clocher de cette dernière localité.

A L'OUEST,

de ce clocher cotoyant les limites de la concession dite Moreau, et les sinuosités que forment les chemins qui limitent ladite concession vers ce point jusqu'à la rencontre des limites de la concession de Herve à l'endroit où le chemin d'Aubel à Herve coupe la grande route de Maestricht à Verviers.

AU SUD,

cotoyant ensuite les limites de la concession de Herve et une partie de celles de la concession de Wergifosse, le long de l'ancienne grande route de Liège à Herve, jusqu'à la rencontre de la concession de Melin.

A L'OUEST,

de ce dernier point suivant les limites de la concession de Melin jusqu'au château de Melin; de là par une 5^e ligne droite longue de treize cent soixante huit mètres, finissant à l'angle sud-ouest du bois de Bolland, puis longeant la lisière ouest de ce bois, jusqu'au point de départ.

Le pétitionnaire offre aux propriétaires fonciers vingt cinq centimes par hectare et un pour cent du produit net.

LA DÉPUTATION PERMANENTE

DU

CONSEIL PROVINCIAL

DE LIÈGE.

EN EXÉCUTION DES LOIS DES 21 AVRIL 1810

ET 2 MAI 1837,

ARRÊTE :

1^o Les collèges des bourgmestres et des échevins de Liège, Verviers, Bolland, Battice, Charneux, Herve et Melin, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 17 avril 1838.

Présens : MM. baron Vandensteen, gouverneur, président; Delfosse, Scronx, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et F. N. J. Warzée, greffier.

Pour expédition conforme,

Le greffier provincial,

F.-N.-J. WARZÉE.

Seigneurie Deutsch-Brodersdorf.

LA VENTE PAR ACTIONS

DE LA BELLE ET RICHE

SEIGNEURIE DEUTSCH-BRODERSDORF,

SUR LA LEITZA, EN BASSE-AUTRICHE,

AVEC TOUTES SES DÉPENDANCES,

Consistant en Château, Parc Anglais, Bâtimens d'économie, Métairie, Distillerie, Terres labourables, Prés, Forêts, Dîmes et Droits Seigneuriaux, Chasse, etc.

Évalués juridiquement à UN MILLION 525,000 FLORINS valeur de Vienne,

ET DE

L'HOTEL DE LA LANDSTRASSE, N° 381, A VIENNE,

Avec grand Jardin d'une valeur de 125,980 florins, v. de V.

AURA LIEU irrévocablement le 5 mai 1838, A VIENNE,

En présence du public et sous la garantie du gouvernement.

Les gains accessoires de cette vente sont de florins 50,000, 25,000, 12,500, 10,000, 7,500, 6,500, 6,000, 5,000, 2,500, 2,000, 1,000, etc.

PRIX D'UNE ACTION ORIGINALE, 20 FRANCS.

Pour 120 francs, sept actions, dont une rouge gagnant forcément; pour 200 francs, 15 actions, dont deux rouges, et 20 actions, dont trois rouges, pour 500 francs.

Cette vente offre un avantage particulier que n'a encore présenté aucune autre : ce sont des actions, primes bleues, dont le moindre GAIN SUR EST DE 500 FLORINS, lesquelles concourent d'abord à tous les lots du tirage principal, et participent en outre, ainsi que les actions rouges, à un tirage spécial; composé de 100 primes de florins 50,000, 25,000, 7,500, 6,500, etc., etc. Une telle action bleue n'est accordée qu'aux acheteurs de 500 actions; mais pour faire jouir aussi de cette prérogative les preneurs d'une moindre quantité, on fournira sur 12 actions avec 2 rouges pour 240 francs, un bon de participation au porteur, pour la 40^e partie d'une de ces Actions-Primes bleues, donnant droit à la quote-part de tous les gains échans à cette action.

En s'adressant directement à la maison soussignée, laquelle est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit les actions, le prospectus français, de même que le bulletin officiel de tous les numéros gagnants, franc de port.

Le paiement peut s'effectuer après réception des actions. — Ecrire sans affranchir.

J. N. TRIER et C^e.

Banquiers et Receveurs-généraux à Francfort s/M.

VENTE

PAR

suite de surenchère.

Le 16 MAI, à 2 heures, en l'étude de M^e BERTRAND, notaire à Liège, il sera vendu aux enchères, sur la mise à prix de 2200 francs, l'emplacement d'une

MAISON INCENDIÉE,

Contenant 120 mètres carrés, situé à Liège, rue Entre-deux-Ponts, près la porte d'Amorcœur, appartenant à la grande voirie et à la maison enseignée de la Tête de Bœuf. S'adresser audit M^e BERTRAND, notaire. 68

VENTE

D'UNE BELLE

Maison avec Jardin,

POUR EN JOUIR LE 24 JUIN PROCHAIN.

LE LUNDI 21 MAI 1838, A DIX HEURES,

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, en son étude,

une belle maison,

SITUÉE A LIÈGE, RUE D'AMAY, N° 653,

AVEC COURS, JARDINS, ÉCURIE, ETC.

Il y a toute facilité et sécurité pour acquérir. On pourra la voir les lundi et jeudi de chaque semaine de rois à six heures de relevée.

S'adresser audit M^e DUSART pour les conditions. 593

BOURSES.

PARIS, LE 28 AVRIL.

Trois p. c.	80 05	Actions réunies.	1060
Quatre p. c.	101 50	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	107 60	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque. 2680		Dette active.	22 1/4
Obl. la vil. de Par. 1172 50		Id. passive.	4 5/8
Emprunt belge.	—	Emp. rom.	105 1/8
Société Générale.	—	Rente de Naples.	100 20
Banque de Belgiq. 1450		Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignéliste.	—

LONDRES, LE 27 AVRIL.

5 p. c. consolidés.	95 5/8	Différées	8 5/8
Belge. 1852, c. d. 105 5/4		Passives	4 7/8
Holl. Dette active. 54 1/4		Russie.	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL.	77
Id. 3 p. c.	92 1/8	MEXICAINS 5 p. c.	28
Esp. Emp. 1854.	20 1/2		

AMSTERDAM, LE 28 AVRIL.

Holl. Dette activ. 101 5/8		Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	54 5/16	POLOGNE. L. fl. 500	—
Différée.	—	Pr. L. de Rd. 50	—
Billet de change. 25 1/8		ESPAGNE. E. Ard.	18 5/16
Obl. synd. d'am. 95 5/16		Dito grad.	17 9/16
Id. 5 1/2.	79 5/8	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B. 184 5/8		" nouv.	—
Id. nouvelle.	—	" passive.	—
Russie. Hope et Co. 105 5/8		Autr. Métall. 5.	—
Id. 1829, 5.	—	BRES. Obl. à Lond.	78
Inscr. au gr. livre. 69 5/16			

ANVERS, LE 28 AVRIL.

ANVERS. Det. act. 104 1/2		PRUSSE. Em. à Berl.	115 1/2	A
Id. Det. diff. 48 1/8		NAPLES. Cert. Fal.	95 1/4	A
Empr. de 48 mill. 102 1/8		P. Et. Rom. Lev. 1852. 101		
Id. de 50 mill. 95 5/8		P. Cert. à A. 1854.	100	P
HOLL. Dette activ. 54				
Rente rembours.	—			

CHANGES.

AUTRICHE. Métall. 106 5/4	P	Amsterd. C. jours.	5/8 1/2	P
Lots de fl. 100.	511	Id. 3 mois.	—	
Id. 250.	430	Rotterdam. C. jours.	5/8 1/2	P
Id. 500.	754	Id. 3 mois.	—	
POLOG. Lots fl. 500. 115 5/4		Paris. C. jours.	—	
Id. 250.	140 1/2	Id. 2 mois.	5/8 1/2	P
Id. 500.	77 1/8	Londres. C. jours.	—	
BRES. Em. L. 1854. 18 1/2		Id. 2 mois.	40/2	
ESPAGNE. Ardois.	—	Francfort. C. jours.	55 11/16	
Dette passiv. 1854.	6	Id. 5 mois.	55 7/16	
Id. Différée.	—	Bruxelles et Gand.	1/8	
DANEMARC. E. Nott. 95 1/2				
Dito à L.	74 5/4			

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 28 AVRIL.

Malgré la hausse à Londres de 1/4 0/0 de la bourse du 26 courant sur l'actif espagnol, on a fait peu d'affaires en cette valeur, ouvert 18 1/2 7/16 et reste argent à ce cours.

Coupon détaché 20 1/2 argent.

Primes à un mois 20 5/4 dont 10/10 papier.

Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 111 7/8 5/4 5/8 1/2 et reste cours.

En Actions du chemin de fer de la Sambre et la Meuse, on n'a pas fait d'affaires

LLOYD-BRUXELLOIS. — 20 AVRIL, 2 HEURES DU SOIR.

Emp. Rots. 5 p. c. 102		Soc. émis. de Par. 1790	
Id. 30 m. 4 p. c. 95 1/2		Société de comm. 168	P
ESPAGNE. Det. ac. 18 5/8		Banque de Belgiq. 142	A
Id. fin courant.	—	Société nationale. 151 5/8	A
Id. différ. 1850.	—	Mutualité industr. 121	P
Id. 1855.	—	Actions réunies.	104 3/4
Dette passiv.	—	Soc. ind. luxemb.	105
Soc. génér. en fl. 842		Ch. de fer S. et M.	105

VIENNE, LE 20 AVRIL.

Métalliques, 107 1/4. — Actions de la Banque, 1562.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n. 622, à Liège.